



DÉCISION DU MAIRE N° 2026-15

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : demande de subvention concernant la transition écologique et environnementale des éclairages publics sur la commune de saint Nom la Bretèche

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite élaborer un programme de rénovation énergétique de son éclairage public ;

Considérant la programmation pluri annuelle de rénovation des 20 armoires (télégestion) ;

Considérant que la commune peut -être éligible au dispositif Fonds Vert de l'Etat pour la partie transition écologique et environnementale des éclairages publics ;

Considérant que cette rénovation est inscrite dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par la communauté de communes Gally Mauldre avec l'Etat et le plan climat air énergie territorial PCAET ;

Décide :

Article 1 : d'approuver le projet concernant les travaux d'investissement de rénovation du parc de luminaires anciens et armoires (télégestion) :

Dépenses			Recettes	
Désignation	Montant HT	Montant TTC	Désignation	Montant HT
Année 2026	109 544,00 €	131 452,80 €	Etat Fonds Vert (30%)	98 589,60 €
Année 2027	109 544,00 €	131 452,80 €	Région (30%)	98 589,60 €
Année 2028	109 544,00 €	131 452,80 €	Redevance R2	49 295,00 €
			Valorisation CEE	15 000,00 €
			Autofinancement	67 157,80 €
Total	328 632,00 €	394 358,40 €	Total	328 632,00 €

Article 2 : de solliciter des subventions au titre du dispositif Fonds Vert de l'Etat, de la région et tout autre organismes susceptibles d'attribuer une subvention.

Article 3 : de s'engager à financer la part des travaux restant à charge.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 23 avril 2026

Le Maire
Jean-Philippe ANTOINE

Mis en ligne le 23 avril 2026
Document rendu exécutoire le 23 avril 2026

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER

